

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois et le 5 Avril à 9 heures 30 minutes, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (7) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, CABROL Catherine, BAUTTE Georges, BREDEL Christine,

Etaient absents (3) : Cécile Benoît, DIAHDOU Jennifer, LUZKCA Jérémie

Procuration (1) : GUILENE GUIEN a donné procuration à GABAUDE CHANTAL

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : GABAUDE CHANTAL

N° 2023-4

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au conseil d'administration le budget primitif 2022 du CCAS de la commune de Puimisson. Il précise que le budget CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement.

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellé	Vote	Chap.	Art.	Libellé	Vote
11	60623	Alimentation	972.23 €	74	7474	Dotation commune	4500 €
	611	Prestations de services	1500€	75	7588	Autres produits divers	500 €
	6182	Doc. Générale	300 €	002		Résultats reportés	7222.23 €
	6068	Autres matières et fournitures	1000€				
	6188	Autres frais divers	800€				
	6232	Fêtes et cérémonies	7 000 €				
65	65748	Autres pers de droit privé	650				
Total dépenses			12222.23€	Total recettes			12222.23 €

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte le budget du CCAS de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES

